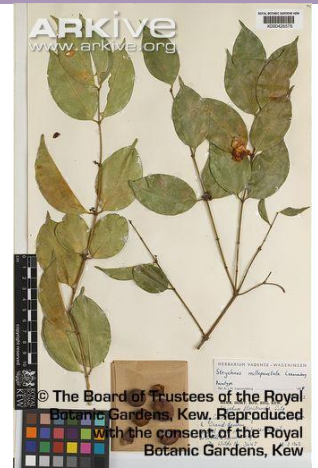


Évaluation de l'Habitat Critique Projet aurifère de Yaoure, Côte d'Ivoire



Soumis à

Amara Mining plc

Soumis par

Amec Foster Wheeler Earth & Environmental (UK) Ltd.

FORMULAIRE D'ÉMISSION DU RAPPORT

Nom du client	Amara Mining Côte d'Ivoire SARL		
Nom du projet	Étude d'Impact Environnemental et Social du projet aurifère de Yaours		
Titre du rapport	Évaluation de l'Habitat Critique		
Statut du document	Ébauche	No d'émission	1
Date de d'émission	25 November 2016		
Référence du Document	7879140169	Numéro du rapport	
Auteur	Dr. Genevieve Campbell	 <small>Signature & Date</small>	
Relecteur	Dr. Christian Kunze	 <small>Signature & Date</small>	
Validation du manager du projet	Dr. Christian Kunze	 <small>25 November 2016</small>	

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Ce rapport a été préparé exclusivement pour le client ci-dessus par Amec Foster Wheeler Earth & Environmental (UK) Ltd (Amec Foster Wheeler). La qualité de l'information, les conclusions et les estimations contenues dans ce document sont compatibles avec le niveau d'effort associé aux services fournis par Amec Foster Wheeler, et basé sur: i) les informations disponibles au moment de la préparation; ii) des données fournies par des sources extérieures; et iii) les hypothèses, conditions et restrictions énoncées dans le présent rapport. Ce rapport est destiné à être utilisé par le client ci-dessus suivant les termes et conditions de son contrat avec Amec Foster Wheeler. Toute autre utilisation, ou le recours à ce rapport par une tierce partie est aux risques de ce parti.

RESUME EXECUTIF

Cette évaluation de l'Habitat Critique vise à scruter les caractéristiques de la biodiversité présente dans la zone du projet pouvant déclencher l'Habitat Critique afin de déterminer si elles se qualifient en tant qu'Habitat Critique selon la NP6 de la SFI.

L'Habitat Critique est défini comme une aire abritant une valeur élevée en biodiversité (SFI, 2012). Cette aire doit répondre à au moins un ou plusieurs des cinq principaux critères prévus au paragraphe 16 de la SFI NP6:

- habitat d'une importance cruciale pour les espèces en danger critique d'extinction et/ou en danger d'extinction;
- habitat relevant d'une grande importance pour les espèces endémiques et/ou ayant une distribution limitée;
- les aires d'une grande importance abritant des concentrations internationales importantes d'espèces migratoires et/ou d'espèces uniques;
- les écosystèmes gravement menacés et/ou uniques; et
- les aires qui sont associées à des processus évolutifs clés.

Puisque la zone où le projet sera développé a été fortement dégradée au cours des dernières années, l'habitat est considéré comme «modifié» avec aucun habitat naturel restant selon la définition donnée par la SFI.

L'unité d'analyse utilisée dans cette CHA est une unité de gestion discrète (DMU), qui équivaut à une surface de 3 150 km².

Un total de 14 espèces qui pourraient déclencher l'habitat critique ont été enregistrées au cours des inventaires de référence sur la biodiversité menés entre novembre 2014 et mai 2015. La zone d'occurrence de ces espèces dans le DMU a ensuite été comparée à leur aire de répartition mondiale utilisant les seuils prévus par les normes de performance de la SFI 6.

L'évaluation de l'habitat critique a révélé quatre espèces présentes dans la zone du projet qui ont déclenché l'habitat critique, incluant deux espèces de poissons, un amphibien, et une espèce de plante. La quantification de l'étendue de l'habitat critique et des pertes résiduelles liées aux activités d'exploitation minière proposées doivent être entrepris, et le projet doit démontrer un impact net positif dans l'habitat critique. D'autres recommandations sont incluses dans le BMP.

Les inventaires de base sur la biodiversité réalisés dans le cadre de l'EIES ont également permis d'étendre l'aire de distribution (en fonction de leur zone d'occurrence donnée par la Liste rouge de l'UICN) de cinq espèces : deux poissons (*Tilapia waltheri* NT et *Tilapia busumana* VU), un reptile (*Hemidactylus fasciatus*), une plante (*Strychnos millepunctata* VU) et une espèce d'oiseau (*Bathmocercus cerviniventris* NT).

TABLE DES MATIERES

1.0	INTRODUCTION.....	1-1
1.1	Contexte.....	1-1
1.2	Définition de l'Habitat Critique.....	1-1
1.3	Objectifs	1-2
2.0	METHODOLOGIE.....	2-3
2.1	Aire d'étude et unité d'analyse.....	2-3
2.1.1	Aire d'étude.....	2-3
2.1.2	Unité d'analyse.....	2-4
2.2	Caractéristiques prioritaires de la biodiversité	2-5
2.3	Seuils numériques pour les Habitats Critiques	2-7
3.0	DETERMINATION DE L'HABITAT CRITIQUE.....	3-9
3.1	Critère 1: Espèces en danger critique d'extinction ou en danger d'extinction	3-9
3.1.1	Poisson	3-9
3.1.2	Grands mammifères	3-12
3.2	Critère 2: Espèces endémiques et/ou à répartition restreinte	3-15
3.2.1	Oiseaux.....	3-16
3.2.2	Reptiles et amphibiens.....	3-16
3.2.3	Flore	3-18
3.2.4	Poisson	3-19
3.3	Nouvelle espèce provisoire.....	3-25
3.4	Extension de l'aire de distribution de certaines espèces	3-27
4.0	CONCLUSION ET IMPLICATIONS.....	4-28
5.0	REFERENCES.....	5-30

TABLEAUX

Tableau 2-1:	Espèces prioritaires observées lors des études de référence sur la biodiversité qui pourraient déclencher l'Habitat Critique selon les critères 1 et 2.....	2-6
Tableau 2-2:	Seuils numériques pour les Niveaux 1 et 2 de l'Habitat Critique, pour les critères 1&2	2-7
Tableau 3-1:	Statut actuel de <i>Hippopotamus amphibius</i> VU en Côte d'Ivoire (Lewison & Oliver, 2008).....	3-12
Tableau 3-2:	Espèces endémiques qui pourraient déclencher l'Habitat Critique	3-16
Tableau 3-3:	Espèces à aire de répartition restreinte qui pourraient déclencher l'Habitat Critique ...	3-16
Tableau 4-1:	Résumé de l'évaluation de l'habitat critique pour les caractéristiques prioritaires de la biodiversité présentes dans la zone du projet.....	4-28

FIGURES

Figure 2-1:	Localisation de l'aire d'étude en Côte d'Ivoire.....	2-3
Figure 2-2:	Le DMU délimité dans cet évaluation de l'Habitat Critique	2-5
Figure 3-1:	Aire de distribution de <i>Mormyrus subundulatus</i> EN en Côte d'Ivoire.....	3-10
Figure 3-2:	Emplacements des espèces de poisson recensées lors des inventaires de base sur la biodiversité	3-11
Figure 3-3:	Aire de distribution de <i>Hippopotamus amphibius</i> VU en Côte d'Ivoire.....	3-13
Figure 3-4:	Emplacements des signes de présence de <i>Hippopotamus amphibius</i> VU collectés lors des inventaires de base sur la biodiversité dans l'aire du Projet	3-15
Figure 3-5:	Aire de distribution de <i>Kassina schioetzi</i> LC en Côte d'Ivoire.....	3-18

Figure 3-6: Aire de distribution de *Strychnos millepunctata* VU en Côte d'Ivoire (données de distribution basées sur les emplacements où les spécimens ont été collectés et qui sont inclus dans l'herbier africain en Europe)3-19

Figure 3-7: Aire de distribution de *Tilapia busumana* VU en Côte d'Ivoire3-20

Figure 3-8: Aire de distribution de *Tilapia walteri* NT en Côte d'Ivoire3-21

Figure 3-9: Aire de distribution de *Marcusenius furcidens* NT en Côte d'Ivoire3-23

Figure 3-10: Aire de distribution de *Synodontis bastiani* LC en Côte d'Ivoire3-24

Figure 3-11: Aire de distribution de *Synodontis punctifer* LC en Côte d'Ivoire3-25

Figure 3-12: Endroits où *Hyperolius* sp. a été observé lors des inventaires herpétologiques.....3-27

Acronymes

Aol: Aire d'influence
AOO: Aire d'occupation
BMP: Biodiversity Management Plan (Plan de gestion de la biodiversité)
CHA: Évaluation de l'Habitat Critique
DMU: Discrete Management Unit (unité de gestion discrète)
EOO: Zone d'occurrence
EIES: Etude d'impact environnemental et social
HC : Habitat Critique
IEL: Inner Exploration Licence
NNL: No Net Loss (aucune perte nette)
NO: Note d'orientation
NP6: Norme de Performance 6
NPI: Net Positive Impact (gain net de la biodiversité)
OEL: Outer Exploration Licence
SFI: Société de Financière Internationale
UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

1.0 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été mandatée à Amec Foster Wheeler par Amara Mining plc en vue de l'expansion de leur projet aurifère de Yaours, en Côte d'Ivoire. Les activités minières proposées vont être menées sur un site où les activités minières commerciales sont en cours depuis les années 80.

Ce projet vise à respecter les normes élaborées par la SFI, et donc une évaluation de l'Habitat Critique était nécessaire afin d'identifier les espèces et/ou habitats potentiellement sensibles présents dans la zone du projet.

1.2 Définition de l'Habitat Critique

Les habitats critiques sont définis à l'article 16 de la NP6 SFI (2012) comme des aires abritant une valeur élevée en biodiversité. Cela comprend les zones qui répondent au moins à un ou plusieurs des cinq critères principaux suivants:

1. habitat d'une importance cruciale pour les espèces en danger critique d'extinction (CR) et/ou en danger d'extinction (EN);
2. habitat relevant d'une grande importance pour les espèces endémiques et/ou ayant une distribution limitée;
3. les aires d'une grande importance abritant des concentrations internationales importantes d'espèces migratoires et/ou d'espèces uniques;
4. les écosystèmes gravement menacés et/ou uniques; et
5. les aires qui sont associées à des processus évolutifs clés.

L'Habitat Critique est une sous-catégorie des habitats naturels ou modifiés. Les paragraphes 11 et 13 de la NP6 de la SFI (2012) donnent des définitions pour, respectivement, les habitats modifiés et naturels:

- Les habitats modifiés : 'sont des aires qui peuvent abriter une large proportion d'espèces animales et/ou végétales exotiques et/ou dont l'activité humaine a considérablement modifié les fonctions écologiques primaires et la composition des espèces. Les habitats modifiés peuvent comprendre les aires aménagées pour l'agriculture, les plantations forestières, les zones côtières récupérées à la mer et les aires récupérées aux marécages';
- Les habitats naturels : 'sont composés d'assemblages viables d'espèces végétales et/ou animales qui sont en grande partie indigènes et/ou dont les fonctions écologiques primaires et les compositions d'espèces n'ont pas fondamentalement été modifiées par l'activité humaine'.

Compte tenu du niveau élevé de dégradation de l'habitat dans la région causée par les activités minières artisanales, les activités agricoles, le pâturage du bétail et d'anciennes activités commerciales d'exploitation forestière, l'habitat présent dans la zone du projet a été classé comme «modifié». Par conséquent, potentiellement seulement des Habitats Critiques modifiés pourraient être identifiés dans la zone du Projet.

1.3 Objectifs

Ce document a pour but de déterminer:

- Quelles caractéristiques de la biodiversité retrouvées dans l'aire du Projet pourrait déclencher l'Habitat Critique;
- Si des Habitats Critiques sont présents dans l'aire du Projet; et
- Les implications de l'Habitat Critique et les mesures de gestion de la biodiversité nécessaires.

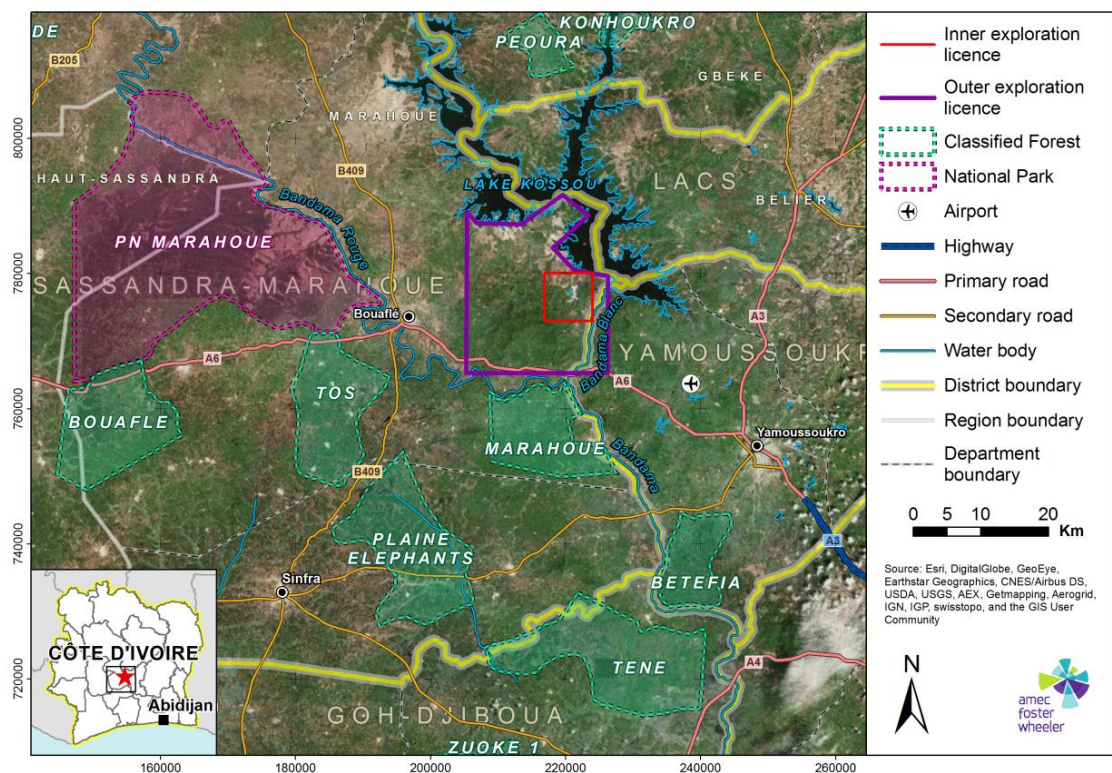
2.0 METHODOLOGIE

2.1 Aire d'étude et unité d'analyse

2.1.1 Aire d'étude

La zone du Projet se compose d'une « licence d'exploration extérieure » (OEL), qui couvre environ 440 km², incluant une plus petite surface, la « licence d'exploration intérieure » (IEL), d'environ 50 km² (Figure 2-1). La zone du projet est situé dans une zone de transition entre deux biomes, la forêt guinéo-congolaise et le complexe soudanais-guinéen. Cependant, il ne reste plus d'étendue significative de la végétation naturelle, car des niveaux élevés de dégradation de l'habitat dans cette zone sont enregistrés depuis de nombreuses années.

Figure 2-1: Localisation de l'aire d'étude en Côte d'Ivoire



Aucune zone protégée ou zones reconnues internationalement n'intersectent avec la zone du projet, la zone protégée la plus proche étant située à environ 12 km au sud de l'IEL (à savoir la forêt classée de la Marahoué, voir Figure 2-1). En regardant les images satellites récentes, la Forêt Classée de la Marahoué semble très dégradée, avec de nombreuses plantations, villages et routes à l'intérieur de ses frontières. Cela reflète le niveau élevé de déforestation et d'envahissement des aires protégées dans tout le pays (Fischer, 2004; Campbell et al., 2008; Bitty et al, 2015).

Les principales caractéristiques hydrologiques présentes dans la zone du projet sont le lac de Kossou, qui se trouve à l'extrémité nord de l'IEL et de l'OEL, et le fleuve Bandama, qui coule à leurs frontières orientales. Un barrage hydroélectrique a été construit sur le fleuve Bandama en 1972, et régule actuellement le débit d'eau sur ce fleuve.

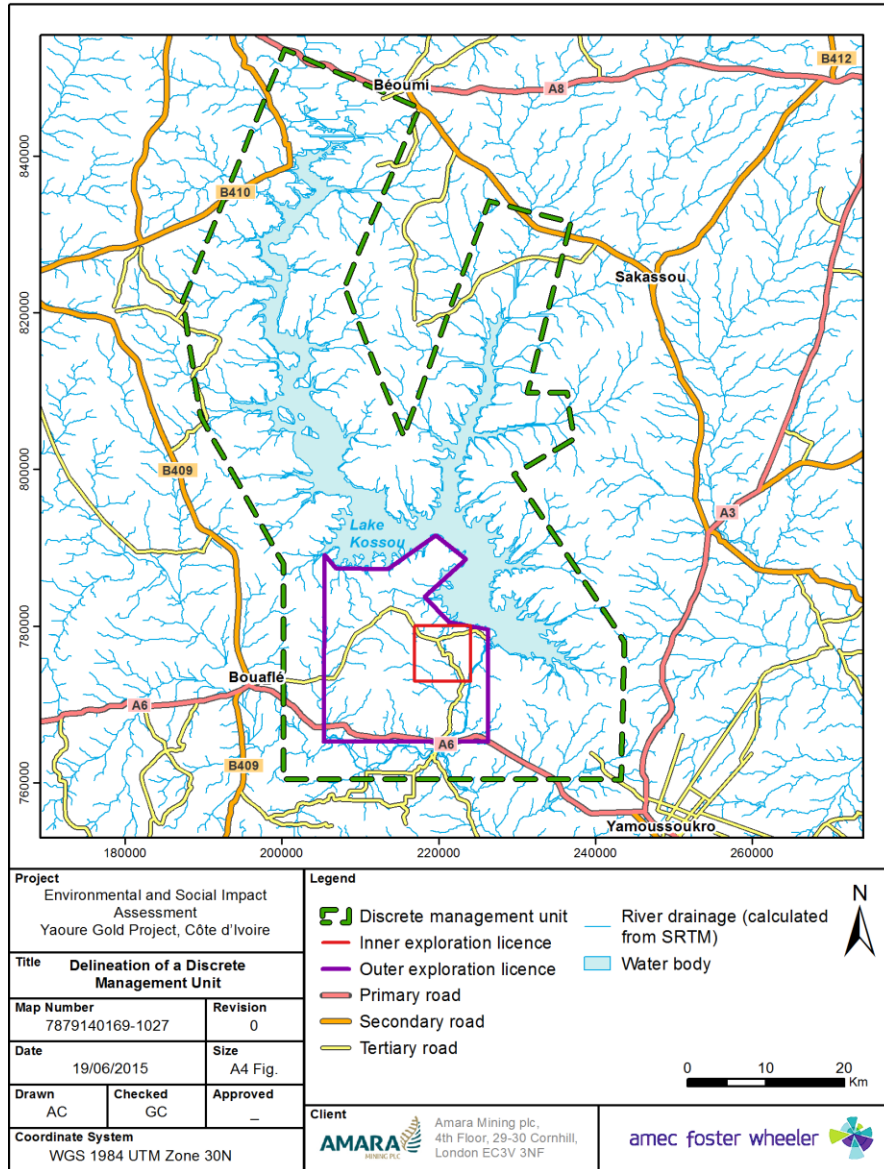
2.1.2 Unité d'analyse

L'échelle à laquelle l'évaluation de l'habitat critique est effectuée dépend des processus écologiques sous-jacents pour l'habitat en question, et ne se limite pas à l'empreinte du projet. Le paragraphe 65 de la note d'orientation 6 de la SFI stipule que pour les critères 1-3, la détermination de l'habitat critique doit être fondée sur une « unité de gestion discrète » (DMU), qui est une région qui a une limite définissable (écologique ou politique) au sein de laquelle les communautés biologiques ont plus en commun les unes avec les autres qu'avec celles des zones situées à l'extérieur de cette limite.

Le paragraphe 65 fournit aussi l'orientation supplémentaire suivante afin de sélectionner le DMU: « Une unité de gestion discrète peut avoir ou non une limite de gestion réelle (par exemple, les zones protégées par la loi, les sites du patrimoine mondial, les aires clés pour la biodiversité (KBAs), les réserves communautaires), mais peut également être définie par une autre limite écologiquement sensible (par exemple, bassins versants, zone interfluviale, parcelle de forêt intacte au sein d'un habitat modifié, récifs coralliens, zone de remontée d'eaux profondes, etc.). La délimitation de l'unité de gestion dépendra des espèces (et, parfois, des sous-espèces) qui sont sources de préoccupation ».

Basé sur cette définition, le DMU délimité pour ce projet englobe l'IEL et OEL, ainsi que la majorité du lac Kossou puisqu'il a été considéré comme une unité écologique (Figure 2-2). La superficie totale couverte par le DMU s'élève à 3 150 km², dont 460 km² est constitué d'eau (c.à.d. le lac Kossou et le fleuve Bandama).

Figure 2-2: Le DMU délimité dans cet évaluation de l'Habitat Critique



2.2 Caractéristiques prioritaires de la biodiversité

Les données de référence des inventaires sur la biodiversité ont été recueillies sur six groupes (c.à.d. les oiseaux, les reptiles et les amphibiens, la flore, les poissons, les grands et les petits mammifères) entre novembre 2014 et mai 2015 par plusieurs spécialistes locaux et internationaux. Ces inventaires ont été menés principalement à l'intérieur de l'IEL et de ses environs, et notamment sur une plus grande superficie de la rivière Bandama pour les inventaires d'eau douce et sur les poissons. Le but de ces inventaires étaient d'obtenir une image globale sur la présence et la distribution des espèces menacées qui pourraient être présentes dans la zone du projet, ainsi que de

recueillir des données de référence, dont les résultats sont présentés dans les annexes 12-17.

Ces inventaires de terrain ont servi à compléter la revue de la littérature, ainsi que l'engagement des parties prenantes, remplissant ainsi les SFI NO67-68. De ces inventaires, 14 espèces prioritaires ont été identifiées comme pouvant potentiellement déclencher l'habitat critique sur la base de certains critères (c.à.d. critères 1-2 détaillés à la section 1.2), espèces présentées dans le Tableau 2-1. Une évaluation de l'habitat critique a été effectuée pour ces espèces et est présentée dans la section 3.0. Plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs ont été enregistrées au cours des études de base, cependant toutes ces espèces sont classées comme étant de préoccupation mineure (LC) sur la Liste rouge de l'UICN, de par la grande superficie de leur aire de répartition et de leur population, et ont donc été considérés peu susceptibles de déclencher l'habitat critique sur la base du critère 3.

Tableau 2-1: Espèces prioritaires observées lors des études de référence sur la biodiversité qui pourraient déclencher l'Habitat Critique selon les critères 1 et 2

Famille	Espèce	Nom commun anglais	Statut UICN ¹	RR ²	EN ³
OISEAUX					
Pycnonotidae	<i>Bleda eximius</i>	Bulbul à queue verte	NT	oui	non
Sylviidae	<i>Bathmocercus cerviniventris</i>	Bathmocercus à capuchon	NT	oui	non
Sturnidae	<i>Lamprotornis cupreocauda</i>	Choucador à queue bronzée	NT	oui	non
Cisticolidae	<i>Apalis sharpii</i>	Apalis de Sharpe	LC	oui	non
AMPHIBIENS					
Hyperoliidae	<i>Kassina schioetzi</i>	Grenouille de Schiøtz	LC	non	oui
Hyperoliidae	<i>Hyperolius</i> sp.		N/A	?	?
FLORE					
Loganiaceae	<i>Strychnos millepunctata</i>	-	VU	oui	oui
POISSONS					
Cichlidae	<i>Tilapia busumana</i>	-	VU	oui	non
Cichlidae	<i>Tilapia walteri</i>	-	NT	oui	oui
Mormyridae	<i>Mormyrus subundulatus</i>	-	EN	oui	non
Mormyridae	<i>Marcusenius furcidens</i>	-	NT	non	oui
Mochokidae	<i>Synodontis bastiani</i>	-	LC	oui	oui
Mochokidae	<i>Synodontis punctifer</i>	-	LC	oui	oui
GRANDS MAMMIFERES					
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame commun	VU	non	non
PETITS MAMMIFERES					
Aucune espèce globalement menacée n'a été identifiée					

1 Statut UICN: EN=En danger de disparition; VU=Vulnérable; NT=Quasi menacé; DD=Données insuffisantes; LC=Préoccupation mineure; N/A=Non disponible

2 RR=Distribution restreinte

3 EN=Endémique à la Côte d'Ivoire

2.3 Seuils numériques pour les Habitats Critiques

Pour les critères 1 à 3 listés dans la section 1.2, des seuils numériques sont fournis dans les notes d'orientation 6 de SFI afin de déterminer si l'Habitat Critique est de Niveau 1 ou Niveau 2. Les deux types de Niveaux 1 et 2 se qualifient comme Habitat Critique, mais les chances d'investissement dans un projet déclenchant le Niveau 1 sont généralement plus faibles que pour le Niveau 2.

Les seuils fournis par le SFI ont été obtenus en se basant sur les seuils numériques internationaux standardisés et publiés par l'UICN selon les lignes directrices de bonnes pratiques pour les aires protégées (Langhammer et al., 2007). Les espèces enregistrées au cours des inventaires de référence sur la biodiversité pour ce projet pourraient déclencher l'habitat essentiel basé sur les critères 1-2, et donc le Tableau 2-2 détaille les seuils pertinents devant être utilisés dans l'évaluation de l'habitat critique pour ce projet.

Tableau 2-2: Seuils numériques pour les Niveaux 1 et 2 de l'Habitat Critique, pour les critères 1 et 2

Critère	Niveau 1	Niveau 2
1. Espèce en danger critique d'extinction (CR) ou en danger d'extinction (EN)	<p>(a) Habitat nécessaire au maintien de $\geq 10\%$ de la population mondiale d'une espèce classée CR ou EN sur la Liste rouge de l'UICN lorsqu'il existe des occurrences connues et régulières de l'espèce et lorsque l'habitat peut être considéré comme une unité de gestion discrète pour cette espèce; et</p> <p>(b) Habitat présentant des occurrences connues et régulières d'espèces CR ou EN, où l'habitat est au moins l'un des 10 sites de gestion discrète dans le monde pour cette espèce.</p>	<p>(c) Habitat qui prend en charge l'occurrence d'un seul individu d'une espèce classée CR ou EN sur la Liste rouge de l'UICN et / ou habitat contenant des concentrations régionales importantes d'une espèce classée EN sur la Liste rouge de l'UICN lorsque cet habitat peut être considéré comme une unité de gestion discrète pour cette espèce;</p> <p>(d) Habitat d'une grande importance pour les espèces CR ou EN qui sont nombreuses et / ou dont la distribution de la population n'est pas bien comprise, et lorsque la perte d'un tel habitat est susceptible d'avoir des répercussions sur la capacité de survie à long terme de l'espèce;</p> <p>(e) Le cas échéant, habitat contenant des concentrations importantes à l'échelle nationale/ régionale d'espèces classées nationalement ou régionalement comme EN ou CR, ou ayant un statut équivalent.</p>
2. Espèces	(a) Habitat reconnu pour	(b) Habitat reconnu pour soutenir \geq

endémiques et/ou à répartition restreinte	soutenir ≥ 95 % de la population mondiale d'une espèce endémique ou à distribution restreinte lorsque cet habitat peut être considéré comme étant une unité de gestion discrète pour cette espèce (par exemple, un site endémique unique).	1 % mais < 95 % de la population mondiale d'une espèce endémique ou à distribution restreinte lorsque cet habitat peut être considéré comme étant une unité de gestion discrète pour cette espèce et lorsque des données suffisantes sont disponibles et / ou basées sur un jugement d'expert.
---	---	--

Pour procéder à la détermination de l'habitat critique, la population dans le DMU a été comparée à sa population mondiale en utilisant sa répartition ou son abondance. Lorsque des estimations pour la population d'une espèce en particulier n'étaient pas disponibles, l'opinion d'experts ou des spécialistes ayant effectué les inventaires de référence sur la biodiversité ont été nécessaires pour déterminer l'importance de l'unité de gestion discrète par rapport à la population mondiale.

Comme l'abondance de la population est rarement disponible pour une espèce en particulier, la zone d'occurrence (EOO) et l'aire d'occupation (AOO) ont été principalement utilisées comme proxy pour la taille de la population. La EOO est définie comme la superficie délimitée par la ligne imaginaire continue la plus courte possible pouvant renfermer tous les sites connus, déduits ou prévus de présence actuelle d'un taxon, à l'exclusion des individus erratiques. Dans les cas où l'habitat contenu dans le EOO est très fragmenté, ou que les espèces en question se produisent à faible densité et que de grandes parties de son aire de répartition sont considérées comme inappropriées, la AOO peut être considérée comme un proxy plus représentatif de l'abondance, puisqu'elle exclut les cas erratiques de l'EOO.

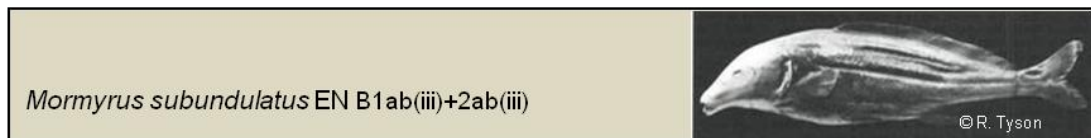
3.0 DETERMINATION DE L'HABITAT CRITIQUE

Les espèces pouvant potentiellement déclencher l'habitat critique ont été évaluées selon les critères 1-2 de la SFI et leurs seuils respectifs. Leur évaluation détaillée est présentée dans les sous-sections ci-dessous.

3.1 Critère 1: Espèces en danger critique d'extinction ou en danger d'extinction

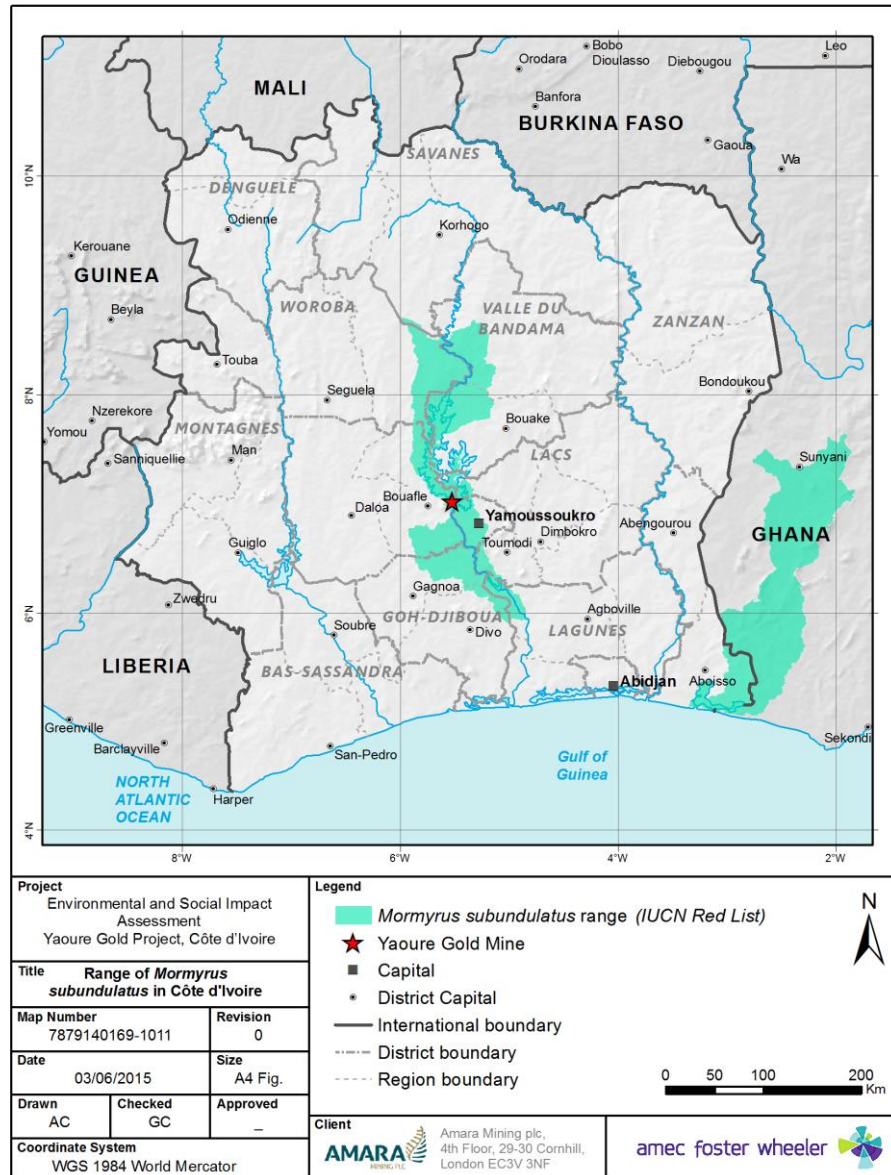
Une seule espèce enregistrée au cours des inventaires de référence sur la biodiversité est considérée comme en danger d'extinction EN sur la Liste rouge de l'UICN (c.à.d. une espèce de poisson, *Mormyrus subundulatus*). Une autre espèce de poisson EN, *Epiplatys etzeli*, a été enregistrée au cours des inventaires précédents menés en 2007 (Tano et al., 2007), mais pas lors des présents inventaires. Par conséquent, la présence continue de cette espèce dans la zone est incertaine, mais une attention particulière doit être portée au cours de la phase de suivi pour déterminer si cette espèce est toujours présente ou a disparu de cette zone. Une autre espèce, l'hippopotame commun, a également été évaluée dans cette section même si elle n'est classée que comme vulnérable sur la Liste rouge de l'UICN, car elle est considéré comme menacée régionalement.

3.1.1 Poisson



Cette espèce a été inscrite comme en danger d'extinction sur la dernière évaluation de Liste rouge de l'UICN de 2006, sur la base de son aire de répartition restreinte et sa zone d'occupation. On estime que son EOO et AOO sont moins de 5 000 km² et 500 km² respectivement, et cette espèce n'est connue que seulement de quelques endroits (Entsua-Mensah & Lavele, 2010a). Actuellement, cette espèce indigène à la Côte d'Ivoire et au Ghana, n'a été confirmée que pour les rivières Bandama et Tano, et est également considérée comme ayant a une aire de répartition restreinte (Figure 3-1).

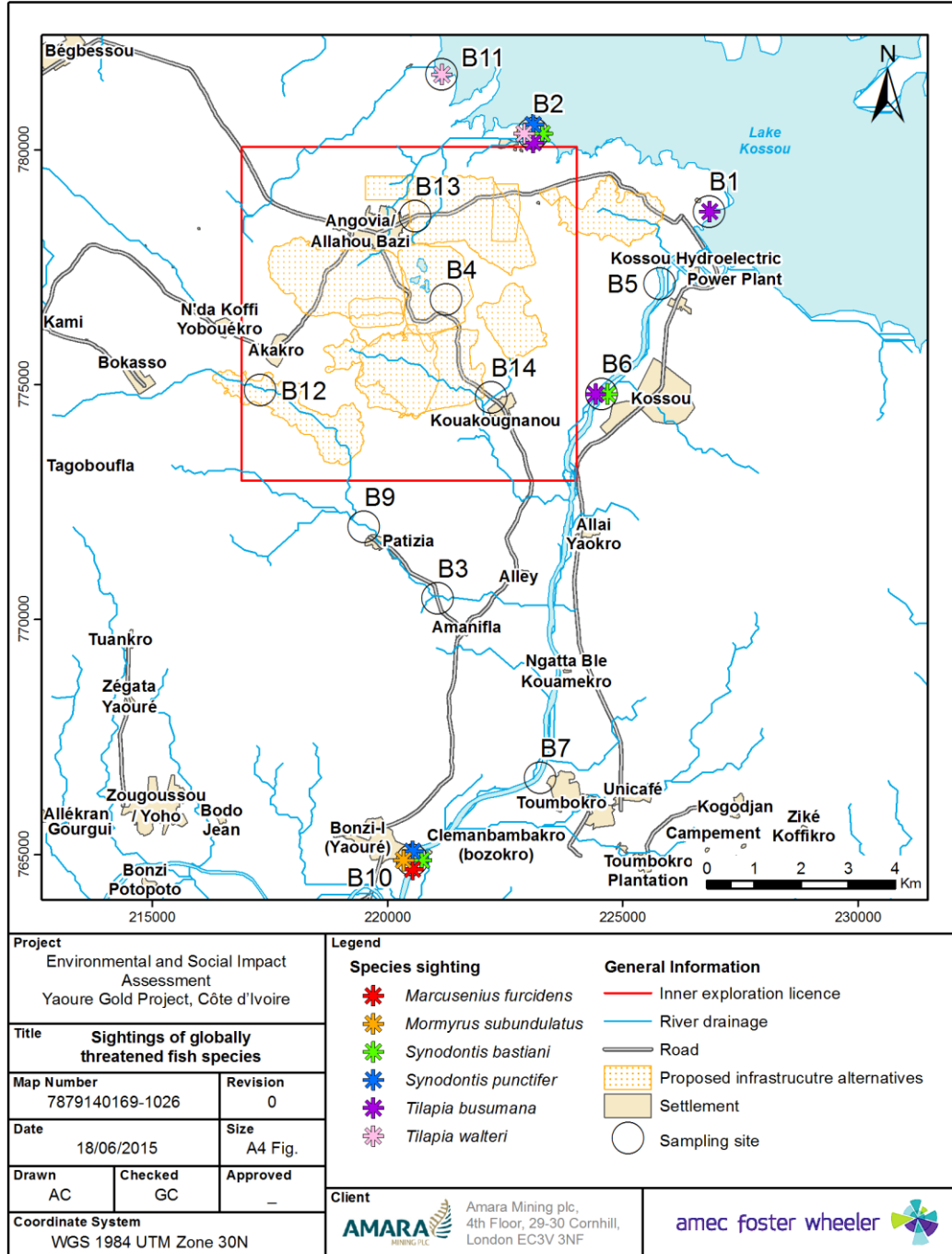
Figure 3-1: Aire de distribution de *Mormyrus subundulatus* EN en Côte d'Ivoire



Mormyrus subundulatus est une espèce de poisson démersale, ce qui signifie qu'elle vit dans le fond des cours d'eau. Une menace principale provoquant la baisse de leur population est liée à l'augmentation des charges en sédiments en raison de la destruction de l'habitat causée par l'exploitation minière et les activités d'exploitation forestière (Entsua-Mensah & Lavele, 2010a).

Cette espèce a été enregistrée uniquement à un site d'échantillonnage sur le fleuve Bandama au cours des inventaires de référence (c.à.d. B10; Figure 3-2). D'autres inventaires pourraient révéler une AOO plus répandue, mais actuellement environ 9% de son EOO est inclus dans le DMU, donc cette espèce déclenche l'habitat critique pour les critères 1 et 2 - Niveau 2.

Figure 3-2: Emplacements des espèces de poisson recensées lors des inventaires de base sur la biodiversité



3.1.2 Grands mammifères

Hippopotamus amphibius VU A4cd



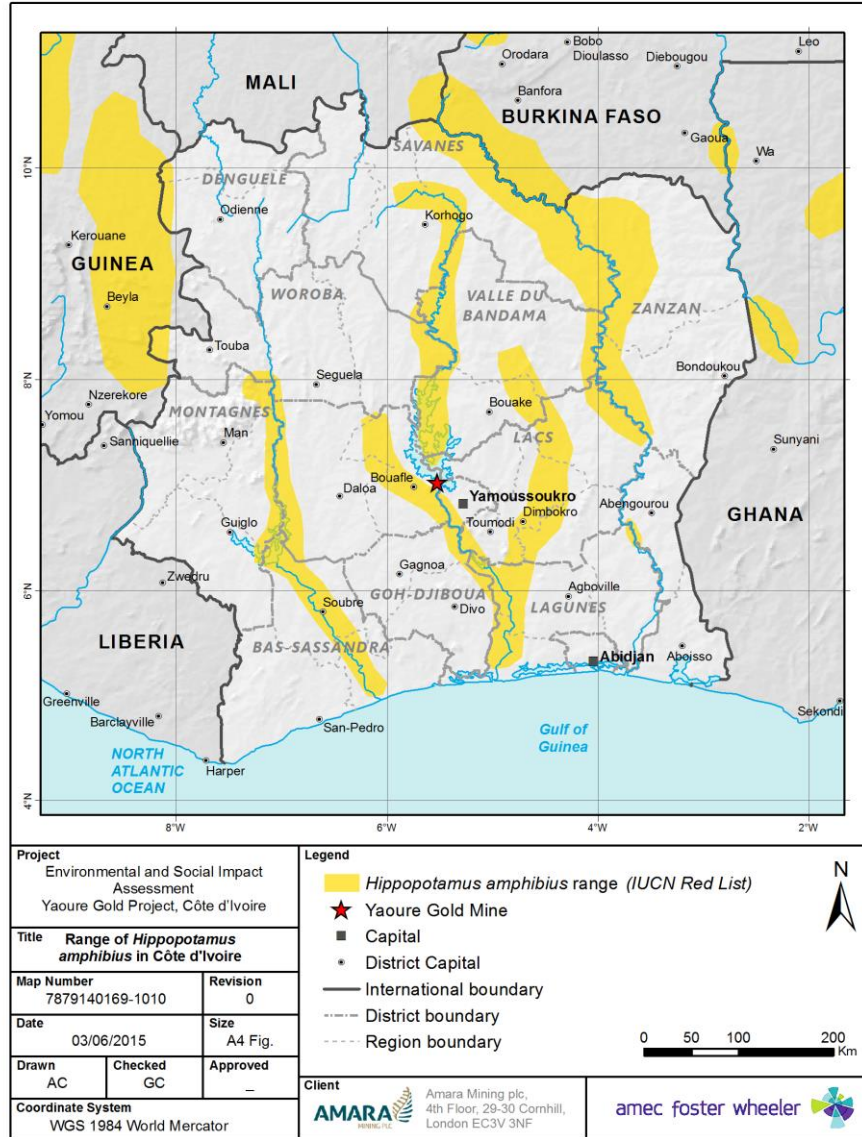
Bien que l'hippopotame commun n'est pas listé comme CR ou EN sur la Liste rouge de l'UICN, leurs populations ouest-africaines ont subi des réductions spectaculaires dans les dernières années, et de plus, leur évaluation par la Liste rouge de l'UICN a été réalisée il y a plus de dix ans (soit en 2004), et donc ne reflète peut être pas leur statut actuel.

En Côte d'Ivoire, cette espèce se retrouve dans la plupart des principales rivières du pays (Figure 3-3) et la taille de leur population était estimée à entre 300-400 individus en 2004 (Lewison & Oliver, 2008; Tableau 3-3).

Tableau 3-1: Statut actuel de *Hippopotamus amphibius* VU en Côte d'Ivoire (Lewison & Oliver, 2008)

Pays	Statut	Tendance	Préoccupation	Estimation de la population	Aires protégées et autres endroits abritant des populations importantes
Côte d'Ivoire	Distribution restreinte; Faible densité	Baisse	Oui	300-400	PN Marahoue; PN Mont Sangbe; Rivière Sassandra; PN Comoé

Figure 3-3: Aire de distribution de *Hippopotamus amphibius* VU en Côte d'Ivoire

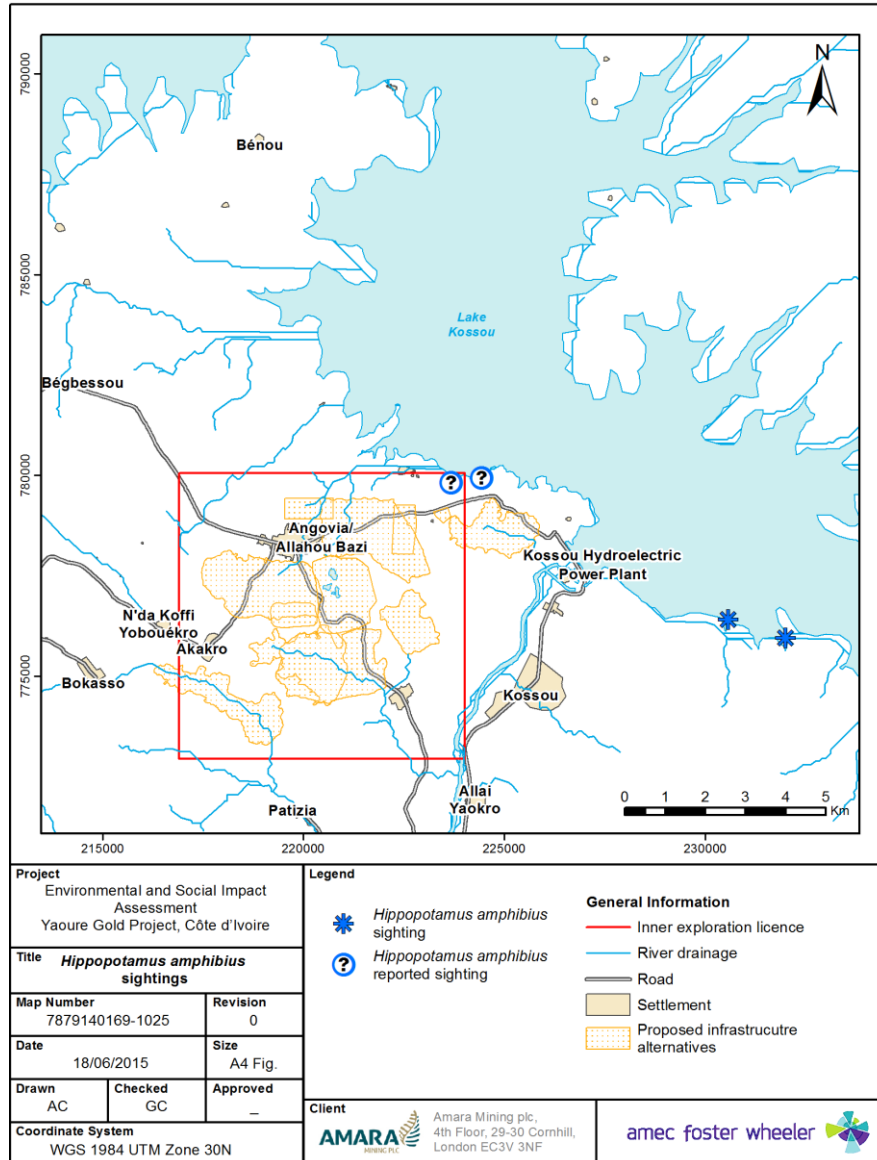


Déjà en 2004, la population de cette espèce en Côte d'Ivoire était soulignée comme préoccupante du point de vue de leur conservation. En outre, l'estimation de 2004 était basée sur une extrapolation des estimations d'abondance de la population fournis par les gestionnaires et les écologistes d'aires protégées, et pourrait donc avoir été une surestimation de leur véritable abondance. Un inventaire national serait nécessaire afin de mettre à jour le statut de leur population à l'intérieur du pays, mais les quelques données que nous possédons indiquent que la population de la Côte d'Ivoire a subi une baisse drastique au cours des dernières années. En effet, de récents inventaires menés en 2012 dans les parcs nationaux de la Marahoué et du mont Sangbé (deux des aires considérées comme abritant d'importantes populations d'hippopotame commun) n'ont révélé aucun signe de la présence d'hippopotame dans ces parcs (sauf pour un vieux crâne; Vergnes & Maho, 2012). Probablement la seule population d'hippopotames viable restante dans le pays serait dans le parc national de la Comoé, mais ce parc a

également souffert d'intenses activités de braconnage depuis 2000 (Fisher, 2004). Par conséquent, la population d'hippopotames du lac Kossou pourrait détenir une valeur de conservation importante pour le pays.

L'hippopotame est chassé dans la zone du Projet, et de nombreuses personnes ont déclaré avoir des conflits avec les hippopotames, car ils attaquent les cultures situées sur les rives du lac de Kossou, en particulier les champs de riz. Les habitants des villages situés sur la partie orientale du lac de Kossou semblent être plus tolérants de leur présence, et il est en effet dans cette zone qu'un groupe a été observé au cours des études de base (Figure 3-4). Seuls cinq individus ont été observés au cours des inventaires de base, donc une estimation de leur abondance n'a pas été possible, mais une évaluation plus approfondie de leur population sur le lac Kossou est nécessaire pour déterminer précisément leur statut dans cette zone.

Figure 3-4: Emplacements des signes de présence de *Hippopotamus amphibius* VU collectés lors des inventaires de base sur la biodiversité dans l'aire du Projet



3.2 Critère 2: Espèces endémiques et/ou à répartition restreinte

Selon la SFI GN79, «une espèce endémique est définie comme celle qui possède $\geq 95\%$ de sa distribution globale à l'intérieur du pays ou de la région d'analyse». Six espèces ont été identifiées comme endémiques à la Côte d'Ivoire au cours des enquêtes de référence de la biodiversité: quatre espèces de poissons, un amphibien et une espèce de liane (Tableau 3-2).

Tableau 3-2: Espèces endémiques qui pourraient déclencher l'Habitat Critique

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Endémique à la Côte d'Ivoire
Amphibiens	<i>Kassina schioetzi</i>	oui
Flore	<i>Strychnos millepunctata</i>	oui
Poisson	<i>Tilapia walteri</i>	oui
Poisson	<i>Synodontis bastiani</i>	oui
Poisson	<i>Synodontis punctifer</i>	oui
Poisson	<i>Marcusenius furcidens</i>	oui

Pour les espèces à répartition restreinte, des critères différents s'appliquent pour les vertébrés terrestres et les espèces d'eau douce. Pour les vertébrés terrestres, une espèce à distribution restreinte est définie comme ayant une zone d'occurrence (EOO) de 50 000 km² ou moins (SFI GN26). Pour les espèces d'eau douce, les seuils normalisés suivent ceux énoncés par l'UICN, qui applique les seuils de 20 000 km² pour les crabes, les poissons et les mollusques. Huit espèces à répartition restreinte ont été enregistrées au cours des inventaires de base sur la biodiversité (Tableau 3-3).

Tableau 3-3: Espèces à aire de répartition restreinte qui pourraient déclencher l'Habitat Critique

Groupe taxonomique	Nom scientifique
Oiseaux	<i>Bleda eximius</i>
Oiseaux	<i>Bathmocercus cerviniventris</i>
Oiseaux	<i>Lamprotornis cupreocauda</i>
Oiseaux	<i>Apalis sharpii</i>
Flore	<i>Strychnos millepunctata</i>
Poisson	<i>Tilapia walteri</i>
Poisson	<i>Tilapia busumana</i>

3.2.1 Oiseaux

Il n'y a pas d'espèces d'oiseaux endémiques à la Côte d'Ivoire. Néanmoins, certaines espèces trouvées en Côte d'Ivoire sont endémiques à la Haute-Guinée et par conséquent considérées comme ayant une aire de répartition globale restreinte (Fishpool, 2001). Par contre, ces espèces ne seraient pas admissibles sous le Critère 2 des espèces à aire de répartition restreinte en vertu de la SFI GN26, puisque leur aire de répartition actuelle est estimée à plus de 50 000 km². Même au sein de la Côte d'Ivoire ces espèces ont une EOO de plus de 50 000 km² (Annexe 1). Ces quatre espèces sont présentées dans le Tableau 3-3, mais aucune autre évaluation n'a été faite pour ces espèces. Toutefois, il convient de noter que les inventaires de base des oiseaux a servi à étendre l'aire de répartition du Bathmocercus à capuchon NT (*Bathmocercus cerviniventris*) (Annexe 1).

3.2.2 Reptiles et amphibiens

Une espèce d'amphibien qui est endémique à la Côte d'Ivoire, *Kassina schioetzi*, dispose d'une aire de distribution restreinte et a été évaluée selon le Critère 2.

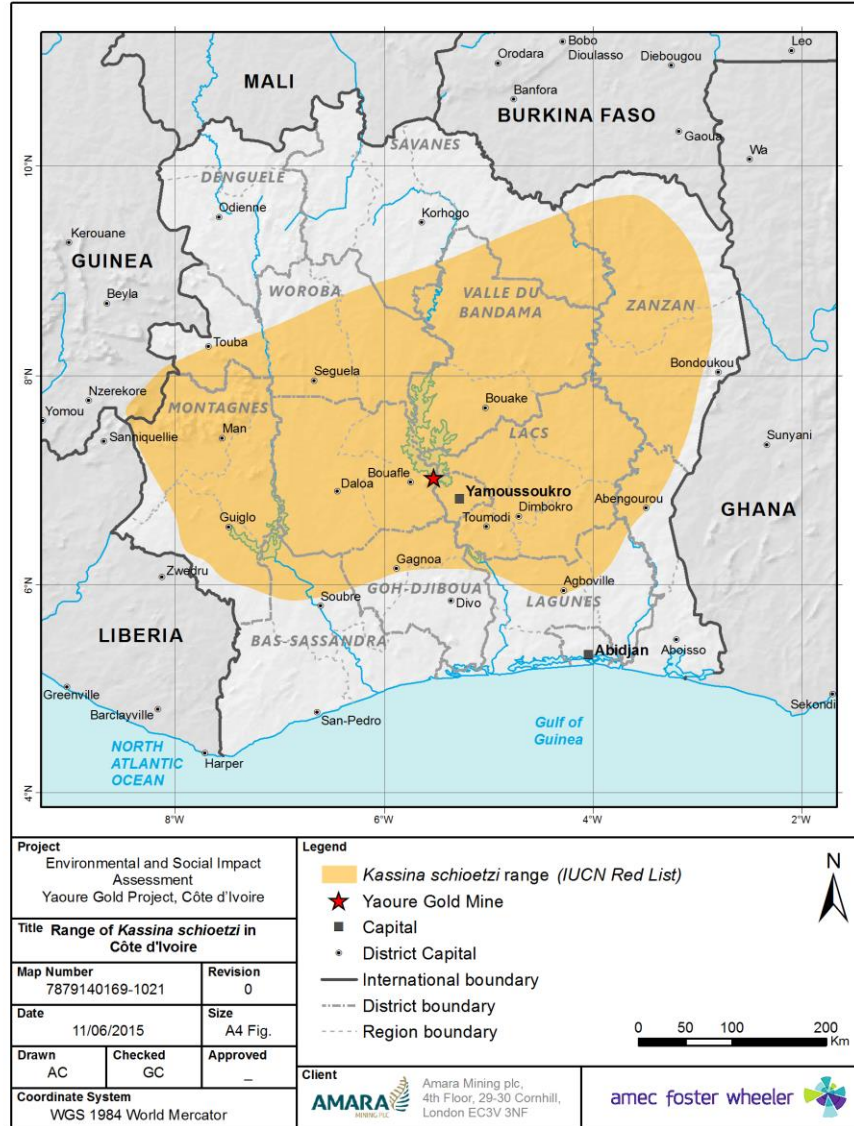
Kassina schioetzi LC



Cette espèce, récemment décrite, est endémique à la Côte d'Ivoire et se retrouve à travers le pays et aussi dans l'extrême sud-est de la Guinée (Figure 3-5; UICN, 2013). Cette espèce est considérée comme relativement commune et tolérante à la modification de l'habitat (UICN, 2013). Elle est principalement une espèce associée aux forêts et aux galeries forestières, mais elle est considérée comme pouvant s'adapter à différents types d'habitats, à condition qu'une bonne couverture de la végétation soit présente.

Cette espèce possède une aire de répartition restreinte, cependant des études plus poussées pourraient révéler une aire de répartition plus importante, et étant donné que cette espèce est commune et tolérante aux perturbations de l'habitat, elle ne déclenche pas l'habitat critique à ce stade.

Figure 3-5: Aire de distribution de *Kassina schioetzi* LC en Côte d'Ivoire



3.2.3 Flore

Strychnos millepunctata VU



Cette espèce est classée comme vulnérable sur la Liste rouge de l'UICN sur la base de son EOO restreinte, estimée à moins de 100 km², et en raison de la réduction projetée de son EOO due à la déforestation (Assi, 1998). La dernière évaluation du statut de cette espèce a été menée en 1998, et il est à noter que l'inscription de cette espèce devrait donc être mise à jour.

Cette espèce de liane est endémique à la Côte d'Ivoire et n'est connue seulement qu'à partir de 17 spécimens fertiles (certains rassemblés au même endroit; Figure 3-6). Elle est associée à la forêt primaire (Assi, 1998) et les taux de déforestation actuels en Côte d'Ivoire font qu'elle est considérée comme gravement menacée.

Cette espèce n'a été enregistrée qu'à un endroit dans la zone du projet, dans une parcelle de forêt dégradée au sud de Kouakoungnanou. Compte tenu de sa distribution restreinte et que sa distribution au sein de la zone du projet représente probablement plus que un pour cent, cette espèce se qualifie pour l'habitat critique en vertu du Critère 2 - Niveau 2.

Figure 3-6: Aire de distribution de *Strychnos millepunctata* VU en Côte d'Ivoire (données de distribution basées sur les emplacements où les spécimens ont été collectés et qui sont inclus dans l'herbier africain en Europe)



3.2.4 Poisson



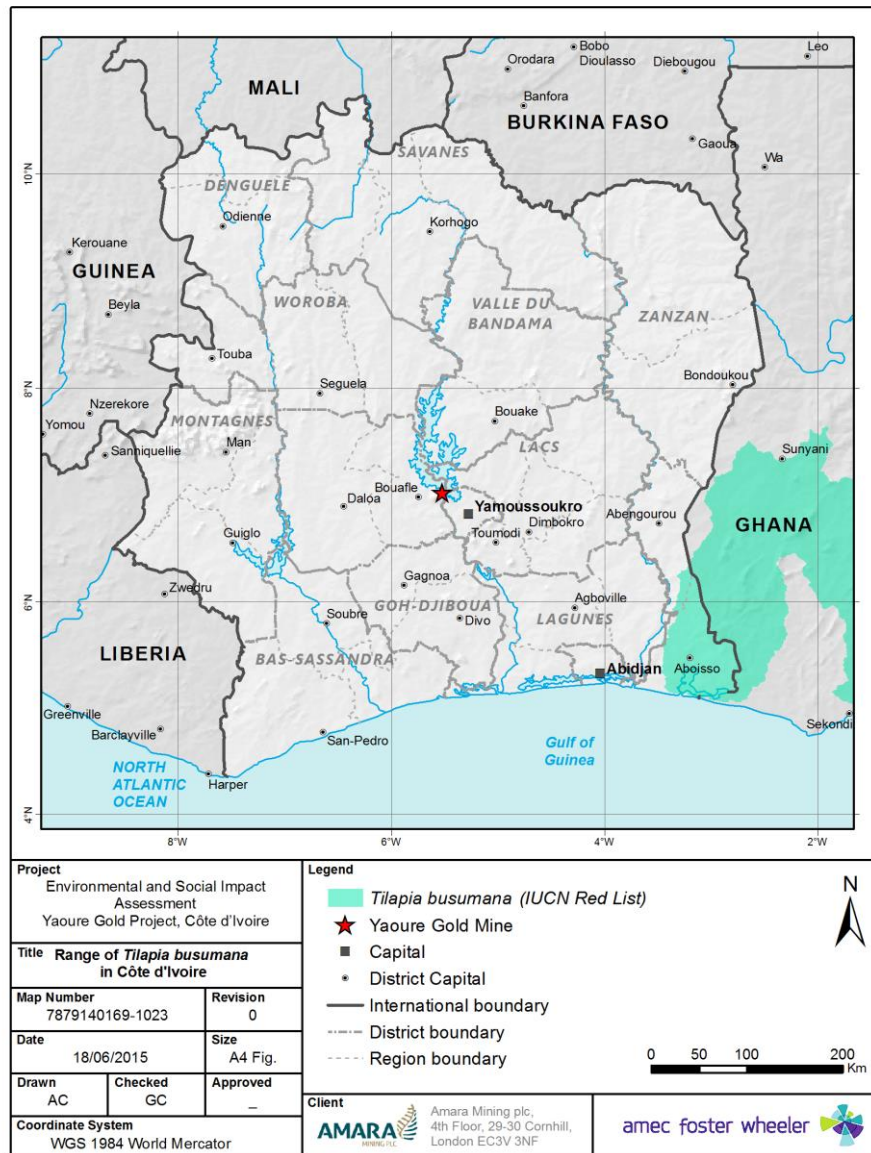
Cette espèce est connue seulement du sud-est de la Côte d'Ivoire, du sud-ouest du Ghana et du lac Bosumtwi au Ghana (Entsua-Mensah & Laleye, 2010b). Sa distribution est basée uniquement sur sept endroits où sa présence a été confirmée et son AOO est inférieure à 20 000 km².

La population de cette espèce est possiblement en déclin dans toute son aire de répartition à cause de la diminution de la qualité de l'eau causée par la déforestation, l'augmentation des charges de sédiments et d'autres polluants, dont certains à la suite des activités minières (Entsua-Mensah & Laleye, 2010b).

L'identification de cette espèce dans la zone du projet constitue une extension de l'aire de répartition de cette espèce (Figure 3-7). Cette espèce a été enregistrée dans la rivière Bandama et le lac Kossou au cours des inventaires de référence, à trois sites d'échantillonnage (c.à.d. B1, B2 et B6; Figure 3-2). Par conséquent, si l'on considère

que cette espèce a une aire de répartition plus large qu'on ne le pensait, elle ne serait plus considérée comme une espèce à répartition restreinte. Il n'est donc pas jugé que cette espèce déclenche l'habitat critique.

Figure 3-7: Aire de distribution de *Tilapia busumana* VU en Côte d'Ivoire



Tilapia walteri NT

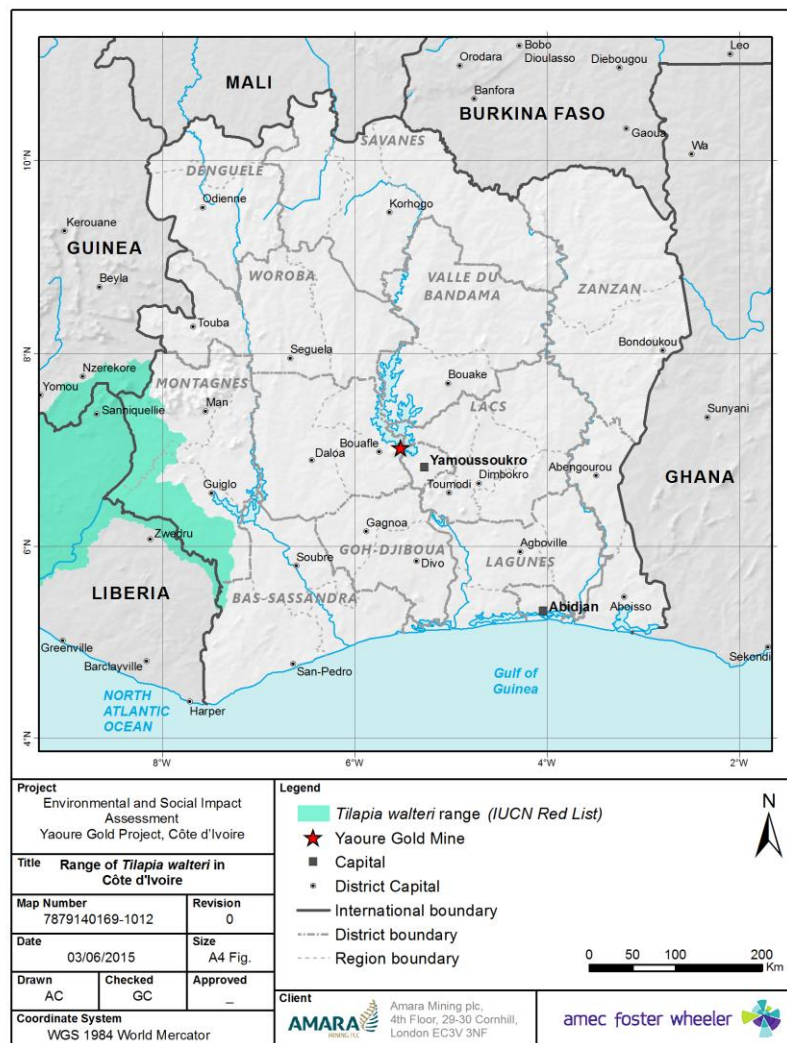


Cette espèce est limitée à trois rivières de la Côte d'Ivoire et du Libéria (c.à.d. Cavally, Nipoue et St-John), et a été enregistrée globalement à seulement cinq endroits différents (Awais & Laleye, 2010). Par conséquent, la présence de cette espèce dans la zone du projet représente une extension de l'aire de répartition de cette espèce (Figure 3-8).

Dans la zone du projet, sa présence n'a été confirmée que pour le lac Kossou au cours des inventaires de référence (Figure 3-2).

Peu de données existent sur cette espèce, et donc il n'existe pas d'informations sur les principales menaces actuelles, mais cette espèce pourrait être considérée comme menacée lorsque de nouvelles données seront disponibles (Awaiss & Laleye, 2010). Étant donné que l'aire de répartition de cette espèce est plus grande qu'on ne le pensait précédemment, l'aire de répartition comprise dans la DMU ne pourrait probablement pas atteindre un pour cent, et donc ne déclenche pas l'habitat critique.

Figure 3-8: Aire de distribution de *Tilapia walteri* NT en Côte d'Ivoire



Marcusenius furcidens NT

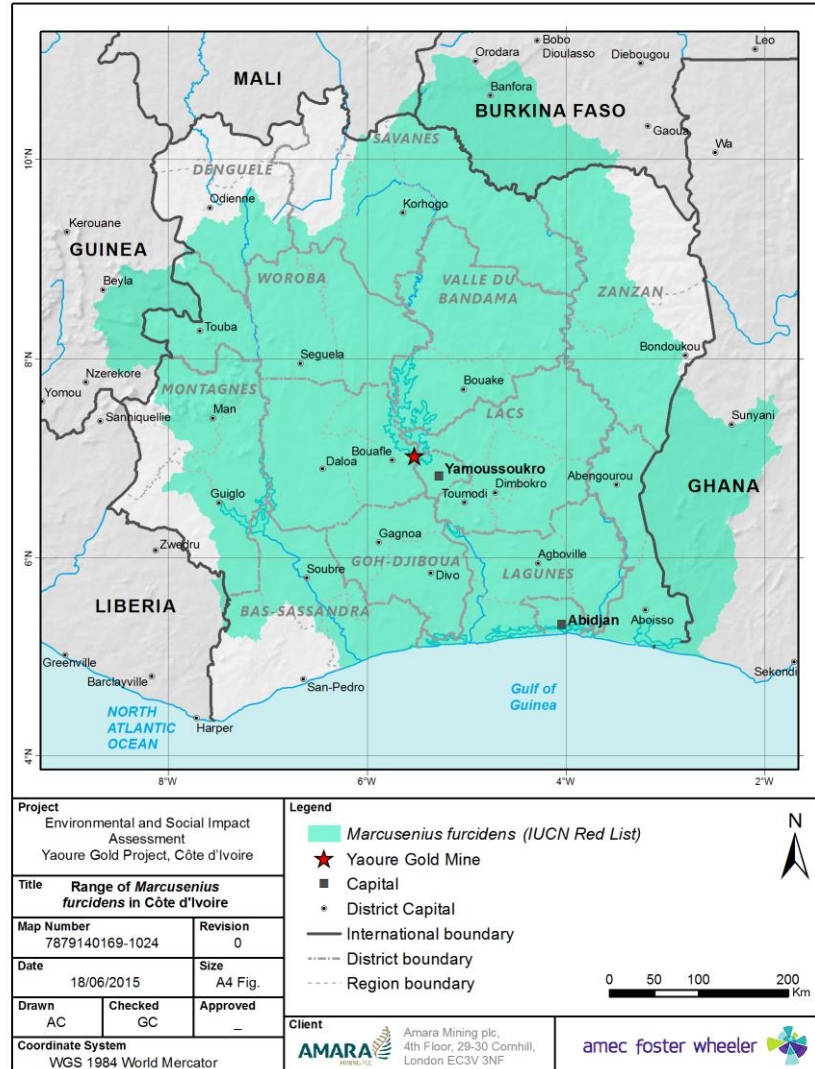


Cette espèce est endémique à la Côte d'Ivoire et connue seulement de cinq rivières (c.à.d. Comoé, Bandama, et Sassandra en Côte d'Ivoire, et dans les rivières de Bia et Tano au Ghana) (Figure 3-9; Entsua-Mensah & Laleye, 2010c) .

La principale menace enregistrée pour cette espèce est la déforestation due aux activités minières et par l'abattage de bois commercial qui conduit à des charges élevées de sédiments dans les rivières où cette espèce est présente (Entsua-Mensah & Laleye, 2010c).

Cette espèce a été enregistrée uniquement dans la rivière Bandama au cours des inventaires de référence (Figure 3-2). L'aire de répartition de cette espèce qui est comprise dans le DMU est inférieure à un pour cent, et donc ne déclenche pas l'habitat critique.

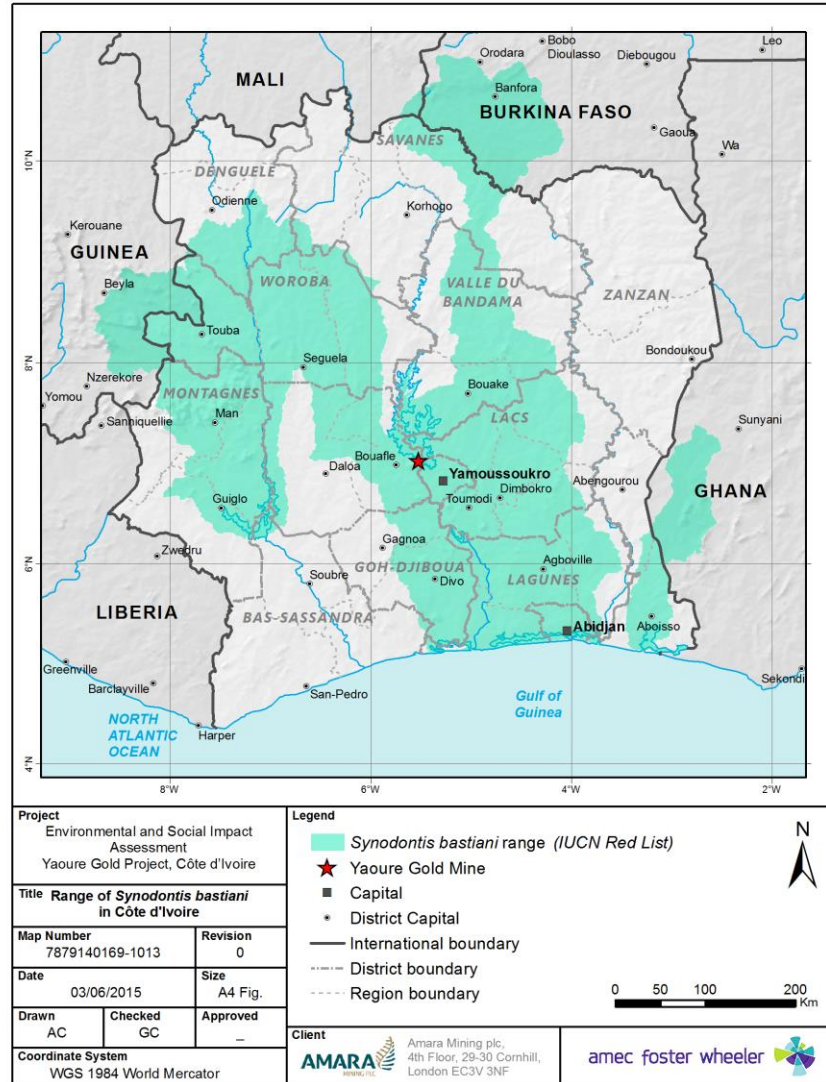
Figure 3-9: Aire de distribution de *Marcusenius furcidens* NT en Côte d'Ivoire



Cette espèce est endémique à la Côte d'Ivoire et connue pour se retrouver dans les bassins des rivières Bandama, Comoé, Sassandra, l'Agnébi et Me (Figure 3-10; Awaiss & Laleye, 2010).

Cette espèce est une espèce benthopélagique qui est également récoltée pour la consommation humaine. Dans la zone du Projet, elle a été enregistrée dans le fleuve Bandama et le lac de Kossou (Figure 3-2). L'aire de repartition de cette espèce comprise dans le DMU est inférieure à un pour cent, et donc, ne déclenche pas l'habitat critique.

Figure 3-10: Aire de distribution de *Synodontis bastiani* LC en Côte d'Ivoire



Synodontis punctifer LC

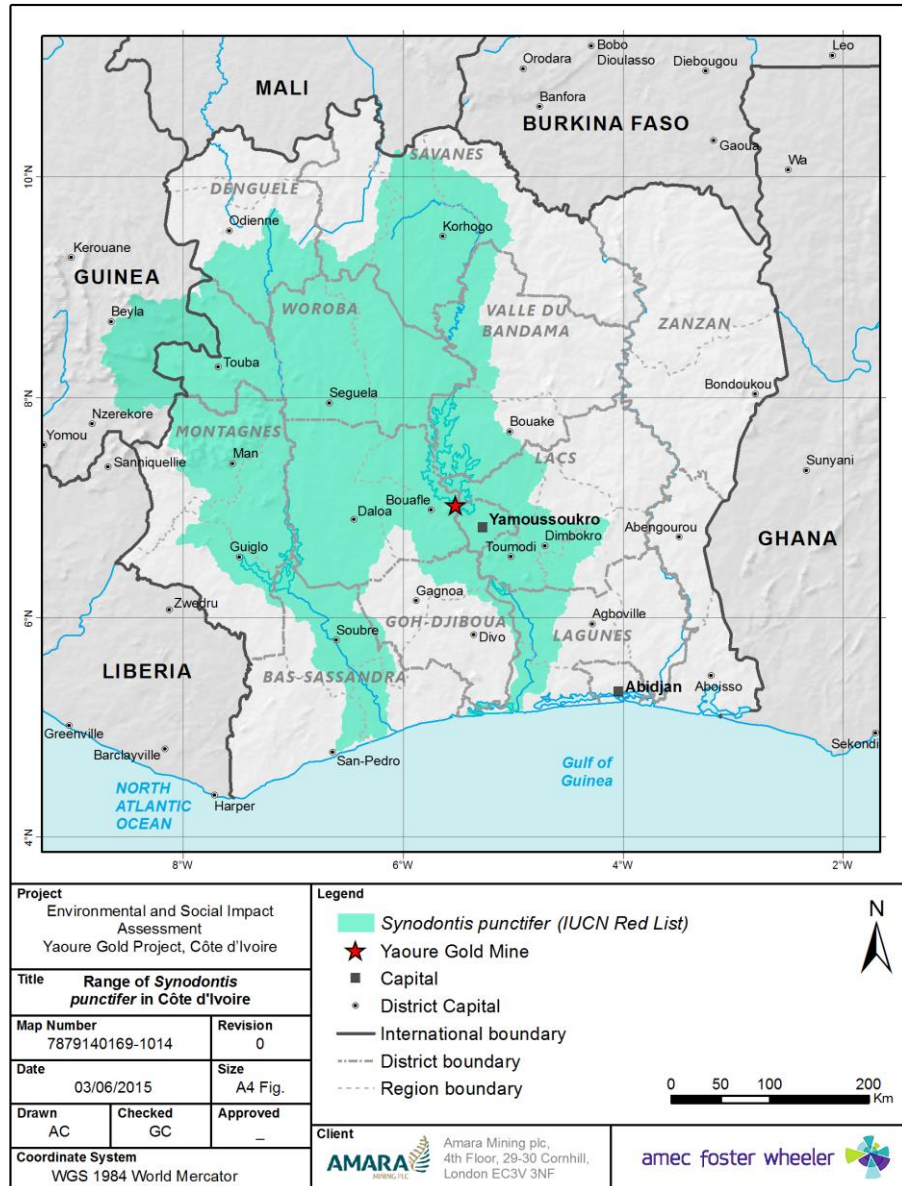


Cette espèce est endémique à la Côte d'Ivoire et est seulement connue des bassins du Sassandra et du Bandama (Figure 3-11; Olaosebikan & Laleye, 2010). Elle est considérée comme une espèce répandue en Côte d'Ivoire sans grandes menaces connues sur ses populations, mais cette espèce est récoltée localement pour la consommation locale et fait également partie de l'aquariophilie (Olaosebikan & Laleye, 2010).

Au cours des inventaires de référence, cette espèce a été enregistrée dans la rivière Bandama et le lac de Kossou (Figure 3-2). Environ 2% de son aire de répartition est

incluse dans le DMU et déclenche donc ainsi l'habitat critique en vertu du Critère 2 - Niveau 2.

Figure 3-11: Aire de distribution de *Synodontis punctifer* LC en Côte d'Ivoire



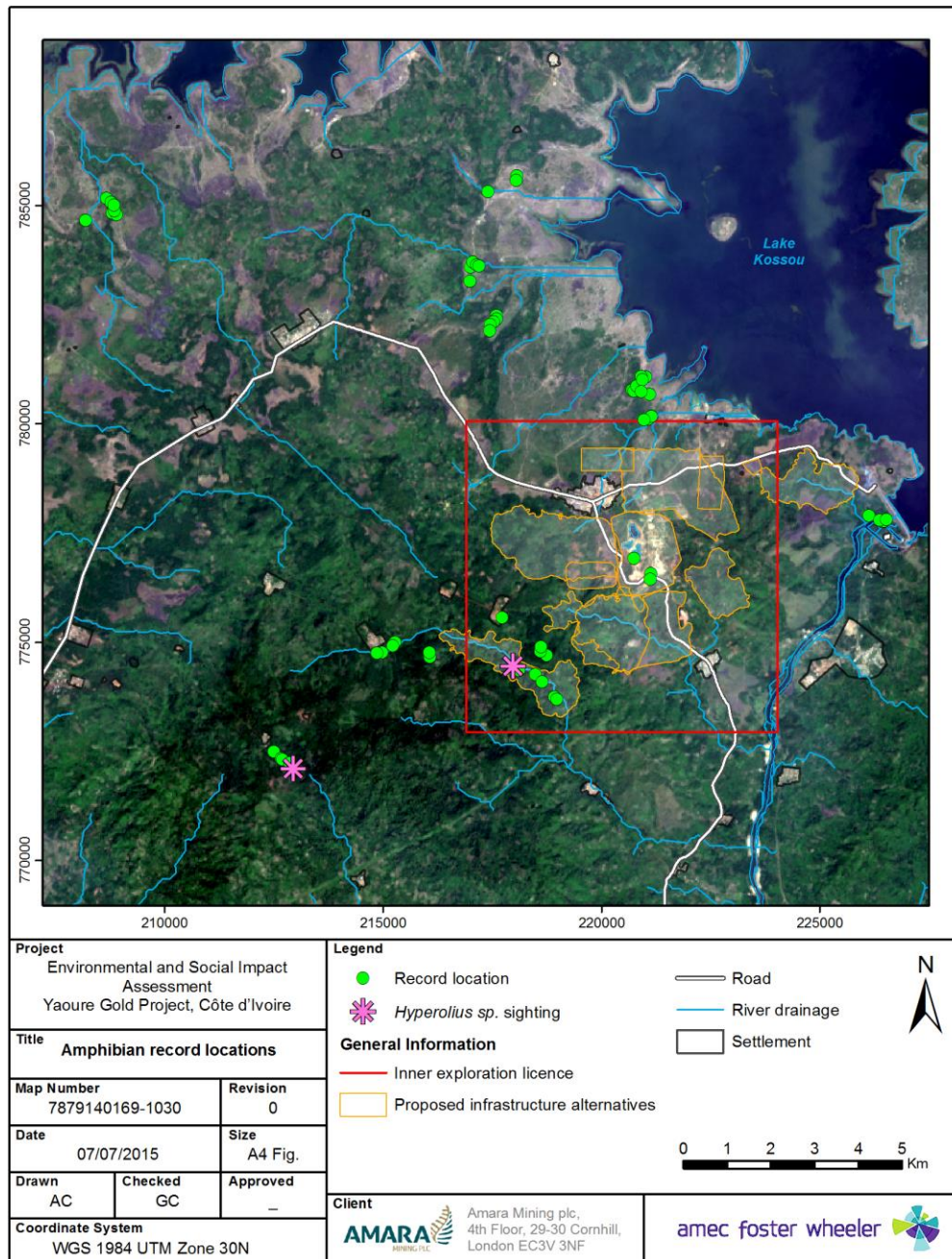
3.3 Nouvelle espèce provisoire



Quatre spécimens ressemblant morphologiquement à *Hyperolius picturatus* et *Hyperolius sylvaticus* ont été collectés à deux endroits différents (Figure 3-12). Un des endroits se trouvait à l'intérieur de la licence d'exploration intérieure (IEL), et l'autre à l'intérieur de la licence d'exploration extérieure (OEL). Les analyses génétiques ont déterminé une différence de 3,9% avec l'espèce la plus similaire (*H. sylvaticus*), suggérant que ces spécimens appartiendraient à une espèce différente. Les appels entendus étaient semblables à *H. picturatus* (cependant, la différence génétique entre ces deux espèces était encore plus élevée à environ 6,5%) et malheureusement d'autres appels d'espèces étroitement liées ne sont pas actuellement disponibles. En résumé, la situation du statut sur l'espèce de ces spécimens n'est pas claire et n'a pu être résolue étant donné le temps limité attribué à cette étude. D'autres analyses morphologiques, génétiques et analyses acoustiques sont nécessaires afin de vérifier si cela est vraiment une nouvelle espèce. Si c'est une nouvelle espèce, elle semble être menacée car elle ne se retrouve qu'à deux localités et seulement en petit nombre. Cependant, les espèces pourraient être en mesure de tolérer un certain degré de perturbation (les spécimens ont été collectés dans à proximité de plantations de cacao), et être plus répandue et abondante lorsque les précipitations augmentent plus tard dans la saison des pluies.

Étant donné que cette nouvelle espèce provisoire n'est actuellement connue que pour deux localités, elle déclenche momentanément le Niveau 2 de l'habitat critique selon les critères 1 et 2 jusqu'à ce que de plus amples informations soient disponibles.

Figure 3-12: Endroits où *Hyperolius* sp. a été observé lors des inventaires herpétologiques



3.4 Extension de l'aire de distribution de certaines espèces

Les inventaires menés dans le cadre des études de référence sur la biodiversité pour l'EIES ont permis d'étendre l'aire de distribution (en fonction de leur EOO disponibles dans la liste rouge de l'UICN) de cinq espèces : deux poissons (*Tilapia walteri* NT et *Tilapia busumana* VU), un reptile (*Hemidactylus fasciatus*), une plante (*Strychnos millepunctata* VU) et une espèce d'oiseaux (*Bathmocercus cerviniventris* NT).

4.0 CONCLUSION ET IMPLICATIONS

L'évaluation de l'Habitat Critique a révélé quatre espèces qui ont déclenché l'HC, deux espèces de poissons (*Mormyrus subundulatus* et *Synodontis punctifer*), une espèce d'amphibien (*Hyperolius* sp.), et une espèce de plante (*Strychnos millepunctata*) (Tableau 4-1). Aucune des espèces n'a déclenché l'HC Niveau 1, qui réduirait considérablement les chances d'investissement dans ce projet par les banques qui respectent les normes de performance de la SFI, et augmenterait les exigences de gestion des risques pour la biodiversité.

Tableau 4-1: Résumé de l'évaluation de l'habitat critique pour les caractéristiques prioritaires de la biodiversité présentes dans la zone du projet

Famille	Espèce	Nom commun anglais	Statut UICN ¹	RR ²	EN ³	Habitat Critique
OISEAUX						
Pycnonotidae	<i>Bleda eximius</i>	Bulbul à queue verte	NT	oui	non	-
Sylviidae	<i>Bathmocercus cerviniventris</i>	Bathmocerque à capuchon	NT	oui	non	-
Sturnidae	<i>Lamprotornis cupreocauda</i>	Choucador à queue bronzée	NT	oui	non	-
Cisticolidae	<i>Apalis sharpii</i>	Apalis de Sharpe	LC	oui	non	-
AMPHIBIENS						
Hyperoliidae	<i>Kassina schioetzi</i>	Grenouille de Schiøtz	LC	oui	oui	-
Hyperoliidae	<i>Hyperolius</i> sp.		N/A	?	?	Critères 1&2 (Niveau 2)
FLORE						
Loganiaceae	<i>Strychnos millepunctata</i>	-	VU	oui	oui	Critère 2 (Niveau 2)
POISSONS						
Cichlidae	<i>Tilapia busumana</i>	-	VU	oui	non	-
Cichlidae	<i>Tilapia walteri</i>	-	NT	oui	oui	-
Mormyridae	<i>Mormyrus subundulatus</i>	-	EN	oui	non	Critères 1&2 (Niveau 2)
Mormyridae	<i>Marcusenius furcidens</i>	-	NT	non	oui	-
Mochokidae	<i>Synodontis bastiani</i>	-	LC	oui	oui	-
Mochokidae	<i>Synodontis punctifer</i>	-	LC	oui	oui	Critère 2 (Niveau 2)
GRANDS MAMMIFERES						
Hippopotamidae	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame commun	VU	non	non	-

2 Statut UICN: EN=En danger de disparition; VU=Vulnérable; NT=Quasi menacé; DD=Données insuffisantes; LC=Préoccupation mineure; N/A=Non disponible

2 RR=Distribution restreinte

3 EN=Endémique à la Côte d'Ivoire

L'étendue de l'Habitat Critique au sein de la zone du projet doit être quantifiée, en particulier toutes les pertes résiduelles relatives aux impacts des activités minières proposées. La SFI NP6 recommande de se fixer un objectif d'aucune perte nette (NNL) pour le projet et préférablement un gain net de la biodiversité (NPI) dans les Habitats Critiques. Le NNL est atteint lorsque les gains en biodiversité provenant d'une

combinaison de l'évitement, l'atténuation, la réhabilitation et les actions de conservation ciblées correspondent aux pertes de biodiversité liées aux impacts du projet. Le terme NPI réfère au point où les gains en biodiversité dépassent les pertes en biodiversité causées par les impacts du projet.

Ainsi, des mesures d'atténuation appropriées et de la restauration de l'habitat au-delà de l'aire d'influence devraient être mises en œuvre pour assurer un NPI dans les Habitats Critiques. Ceci impliquerait de surveiller de près les populations d'espèces ayant déclenchées l'Habitat Critique afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et de restauration proposées. Des recommandations supplémentaires ont été incluses dans le plan de gestion de la biodiversité.

5.0 REFERENCES

Assi, A. 1998. *Strychnos millepunctata*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 19 June 2015.

Awaïss, A. & Lalèyè, P. 2010. *Synodontis bastiani*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 June 2015.

Awaïss, A. & Lalèyè, P. 2010. *Tilapia walteri*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 June 2015.

BirdLife International (2015) Species factsheet: *Bleda eximius*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 18/06/2015. Recommended citation for factsheets for more than one species: BirdLife International (2015) IUCN Red List for birds. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 18/06/2015.

Campbell, G., Kuehl, H., Kouamé, P.N. et C. Boesch (2008). Alarming decline of West African chimpanzees in Côte d'Ivoire. *Current Biology* 18: R903-R904.

Chirio, L., Luiselli, L. & Trape, J. 2013. *Hemidactylus pseudomuriceus*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 23 June 2015.

Entsua-Mensah, M. & Lalèyè, P. 2010a. *Mormyrus subundulatus*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 June 2015.

Entsua-Mensah, M. & Lalèyè, P. 2010b. *Tilapia busumana*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 23 June 2015.

Entsua-Mensah, M. & Lalèyè, P. 2010c. *Marcusenius furcidens*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 24 June 2015.

Fischer, F. (2004). Status of the Comoé National Park, Côte d'Ivoire, and the effects of war. *Parks* 14: 17–23.

Fishpool, L.D.C. (2001) Cote d'Ivoire. Pp. 219–232 in L.D.C. Fishpool et M.I. Evans, eds. *Important Bird Areas in Africa and associated islands: Priority sites for conservation*. Newbury and Cambridge, UK: Pisces Publications and BirdLife International (BirdLife Conservation Series No. 11).

IUCN SSC Amphibian Specialist Group 2013. *Kassina schioetzi*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 19 June 2015.

Kadjo, B., Dede, A., Tsague, L. et A. Gomse, 2014. Etat des lieux des populations d'hippopotames et autres grands mammiferes du parc national de la Marahoue (Cote d'Ivoire). *Agronomie Africaine* 26 (2): 89 – 101.

Langhammer, P.F. et al. 2007. Identification and Gap Analysis of Key Biodiversity Areas: Targets for Comprehensive Protected Area Systems. Best Practice Protected Area Guideline Series No. 15. IUCN, Gland, Switzerland.

Lewison, R. & Oliver, W. (IUCN SSC Hippo Specialist Subgroup) 2008. *Hippopotamus amphibius*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 June 2015.

Olaosebikan, B.D. & Lalèyè, P. 2010. *Synodontis punctifer*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 10 June 2015

Rödel, M-O. et R. Ernst. 2003. The amphibians of Marahoué and Mont Péko National Parks, Ivory Coast. *Herpetozoa* 16:23–39.

Schiøtz, A., Channing, A., Burger, M. & Largen, M. 2009. *Hyperolius nasutus*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 18 June 2015.

Vergnes, V. et Maho, R.N. 2012. *Réalisation d'une étude sur l'état de la biodiversité des parcs nationaux et réserves de la Côte d'Ivoire*. Rapport non-publié d'Afrique Nature International.

Annexe 1: Informations complémentaires sur les espèces d'oiseaux endémiques au bloc forestier des forêts humides guinéennes qui ont été observées dans la zone du projet

Tableau A1. Zone d'occurrence (EOO) de quatre espèces d'oiseaux endémiques au bloc forestier des forêts humides guinéennes

Groupe taxonomique	Nom scientifique	EOO en Côte d'Ivoire (km ²)	EOO Global (km ²)
Oiseaux	<i>Bleda eximius</i>	166 224	339 000
Oiseaux	<i>Bathmocercus cerviniventris</i>	115 494	274 000
Oiseaux	<i>Lamprotornis cupreocauda</i>	141 071	345 000
Oiseaux	<i>Apalis sharpii</i>	161 372	386 000

Figure A1: Aire de distribution de *Bleda eximius* NT en Côte d'Ivoire



Figure A2: Aire de distribution de *Bathmocercus cerviniventris* NT en Côte d'Ivoire



Figure A3: Aire de distribution de *Lamprotornis cupreocauda* NT en Côte d'Ivoire



Figure A4: Aire de distribution de *Apalis sharpii* LC en Côte d'Ivoire

